Prolongation du port du masque en Corrèze



Vous habitez dans une ville de 2500 habitants ou plus ? Le port du masque est alors obligatoire partout sur la voie publique. Vous habitez dans une ville de moins de 2500 habitants ?Le port du masque est alors obligatoire uniquement sur et aux abords des marchés ouverts, des établissements scolaires, des gares et des parkings de supermarchés.

Nouvel Arrêté préfectoral du 16 avril :ici

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE
DE LA CORRÈZE

ATTENTION

Décision préfectorale
Concernant
PORT DU MASQUE en Corrèze

A partir du 21 avril

et jusqu'au 20 mai inclus

Pour les communes de plus de 2500 habitants, le port du masque est obligatoire sur la voie publique de 6h à 19h

Pour les communes de moins de 2 500 habitants

(dont Beynat fait partie), le port du masque est obligatoire aux abords immédiats des marchés, établissements scolaires et gares, et sur les parkings des supermarchés de 6h à 19h.



Beynat
– Corrèze –